

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 17 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de la métropole d'Aix Marseille Provence à statut dérogatoire nuirait à l'homogénéité de l'organisation du territoire national, tel qu'issu de la loi du 28 pluviôse an VIII . Cette métropole générerait de fortes disparités au sein du département des Bouches du Rhône . Il est donc hors de question de créer une telle métropole sans une consultation référendaire préalable de l'ensemble de nos compatriotes concernés .